

MAIRIE DE DEVECEY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 07 avril 2016 – 20h00

Présent(e)s : Michel JASSEY, Frédérique MARTIN (arrivée au 2ième sujet), Valérie SALGADO, Philippe LEGRAND, Brahim SEDKI, Laëtitia LARROCHE, Caroline BRUN, Mireille CHEVROULET, Roger HANRIOT, Sandrine GROSHENRY, Nathalie RICHARD, Sébastien PETREMENT (arrivé au 1er sujet), Ahmed ROUKEB.

Absent(e)s : Olivier SAUGET, Frédérique MARTIN donnant pouvoir à Valérie SALGADO (pour le 1er sujet).

Secrétaire de séance : Roger HANRIOT.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu du conseil municipal du 04 mars 2016.

Ordre du jour :

- 1) **Compte de gestion 2015**
- 2) **Compte administratif 2015**
- 3) **Affectation des résultats de l'exercice 2015**
- 4) **Vote des taux d'imposition**
- 5) **Budget primitif 2016**
- 6) **Subventions aux associations de l'année 2016**
- 7) **Avis du Conseil Municipal sur un établissement détenant des animaux d'espèces non domestiques**

1) Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de l'année 2015 du Trésorier Comptable de la commune.

2) Compte administratif 2015

En l'absence du Maire pour le vote du compte administratif, Philippe LEGRAND est désigné, à l'unanimité, Président de séance.

Après présentation de la situation financière de la commune au 31 décembre 2015 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2015 de la commune, qui est conforme aux écritures du compte de gestion 2015 du Trésorier Comptable de la commune.

Dépenses de fonctionnement : 920 103.42 €

Recettes de fonctionnement : 933 918.65 €

Dépenses d'investissement : 285 499.45 €

Recettes d'investissement : 394 573.37 €

Après le vote du Compte Administratif, retour du Maire à la présidence du Conseil Municipal.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2015

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement reporté de 402 216,66 €.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	13 715,23
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	388 501,43
<u>C - Résultat à affecter</u> = A + B (hors restes à réaliser)	402 216,66
<u>D- Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent d'investissement)	272 392,28
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	163 530,00
Excédent de fonctionnement	
Besoin de financement F = D + E	/
AFFECTATION C = G + H	/
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement	/
2) H Report en fonctionnement R 002	402 216,66
	/

4) Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec 12 voix pour et 1 abstention, de voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'Habitation : 5,43 %
- Taxe Foncière sur Propriété Bâtie : 3,21 %
- Taxe Foncière sur Propriété Non Bâtie : 2,86 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 6,68 %.

5) Budget primitif 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2016 qui présente les valeurs suivantes :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : **1 195 697.66 €**

Recettes : **1 195 697.66 €**

Dont excédent de fonctionnement : 402 216.66 €.

Section d'Investissement :

Dépenses : **591 929.01 €**

Recettes : **591 929.01 €**

Dont solde d'exécution reporté : 272 392.28 €.

6) Subventions aux associations de l'année 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'imputer la somme de 10 000 € sur le compte 6574 au titre des subventions de l'année 2016. La commission vie associative se réunira pour répartir les sommes entre les associations. Une délibération sera prise au prochain conseil pour acter la décision.

7) Avis du Conseil Municipal sur un établissement détenant des animaux d'espèces non domestiques

La commune a reçu un courrier de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations demandant au Conseil Municipal d'émettre un avis sur un établissement détenant des animaux d'espèces non domestiques classé en première catégorie appartenant à Monsieur Antony ASCONE demeurant au 20 Le Chanois.

Celui-ci possède à son domicile, entre autres espèces, une tortue serpentine détenue dans un aquarium équipé d'une couverture grillagée fermée par des cadenas.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, émet un avis favorable avec 9 voix pour et 4 abstentions.

Le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 22h40.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*